



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 novembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Emmanuel DUMONT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT à M. Frédéric ALLEMANN, M. Yannick POUJET à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB à M. Michel LOYAT, M. Rémi STHAL à Mme Danielle DARD, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 16 - Convention de cofinancement d'études - Demandes de subventions - Etude d'amélioration des performances énergétiques sur 6 gymnases de la Ville

Convention de co-financement d'études
Demandes de subventions
Etude d'amélioration des performances énergétiques
sur 6 gymnases de la Ville

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

Contexte

Lors de sa séance du 12 mai 2016, le Conseil Municipal a voté une stratégie Climat Air Energie pour les 5 prochaines années avec des objectifs chiffrés concernant la performance énergétique du patrimoine :

- Réduction de 15 % de la consommation totale d'énergies du patrimoine de la Ville,
- Réduction de 40 % de la quantité de rejet de Gaz à Effet de Serre,
- Porter la consommation d'énergie renouvelable à 32 % dont 25 % produites par ses propres installations à l'horizon 2020 par rapport à 2008.

Par ailleurs, la loi sur la Transition Energétique pour la croissance verte prévoit qu'à l'horizon 2050, le parc bâti soit entièrement rénové au niveau BBC Rénovation.

Pour la Ville, cela représente une rénovation chaque année de 3 % de sa surface totale bâtie, soit près de 15 000 m².

Dans ce cadre, une étude sur la rénovation de gymnases va être réalisée. L'objectif est d'aboutir à des propositions opérationnelles et réalistes, permettant la mise en œuvre effective de la rénovation énergétique.

Une première analyse menée en concertation entre la Direction Architecture Bâtiment, la Direction des Sports et la Direction de la Maîtrise de l'Energie a permis d'identifier 6 gymnases comme potentiellement intéressants :

- Gymnase annexe du Palais des Sports
- Gymnase Brossolette
- Gymnase des Montboucons
- Gymnase de la Malcombe
- Gymnase Saint-Claude
- Gymnase des Orchamps (Proudhon).

La mission comprend un volet technique et un volet juridique et financier. Il s'agit tout d'abord de définir les solutions techniques d'amélioration de la performance énergétique, puis d'analyser et identifier les montages juridiques et financiers les plus adaptés au contexte de l'opération.

Elle est décomposée en plusieurs tranches :

- Tranche Ferme : Etude technique de base
- Tranche Optionnelle 1 : Etude juridique et financière plus aboutie
- Tranche Optionnelle 2 : Assistance à Maîtrise d'ouvrage en phase conception, réalisation et exploitation
- Tranche Optionnelle 3 : Appui technique pour répondre aux appels à projets nationaux ou régionaux.

A la fin de l'étude, le maître d'ouvrage disposera d'un diagnostic exhaustif des bâtiments, axé sur leur performance énergétique et incluant leurs aspects qualitatifs (vétusté de l'enveloppe et des systèmes, situation par rapport aux réglementations, etc.). Ce diagnostic intégrera les opérations en cours ou prévues par le maître d'ouvrage :

- Des scénarios de travaux de rénovation énergétique priorités en fonction de leur pertinence technique et économique (coût global), avec prise en compte de leurs contraintes de réalisation : complexité, besoin de financement, rapidité de mise en œuvre.
- Une feuille de route financière et juridique lui permettant de choisir en toute connaissance de cause le montage le plus approprié. Les propositions seront adaptées à la situation du maître d'ouvrage et illustrées par leurs avantages et inconvénients. Un échéancier sera proposé pour chacune des propositions de montage d'opération.
- Un éclairage argumenté sur la solution qui semble la plus pertinente au prestataire, au vu du besoin exprimé par le maître d'ouvrage, du contexte dans lequel il évolue et de ses potentielles évolutions (capacité financière, réglementations, prix et disponibilité des énergies, etc.).

Dans le cadre de sa politique en faveur de la transition écologique et énergétique, la Caisse des Dépôts peut subventionner cette étude à hauteur de 50 % (convention ci-jointe).

Selon le niveau de réalisation de l'étude (c'est-à-dire le nombre de tranches affermies), le montant du marché sera au minimum de 45 000 € HT et au maximum de 110 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

	%	Montant Fourchette basse	Montant Fourchette haute
ADEME - Région Bourgogne-Franche-Comté	20 %	9 000 €	22 000 €
Caisse des Dépôts	50 %	22 500 €	55 000 €
Ville de Besançon	30 %	13 500 €	33 000 €
TOTAL HT	100 %	45 000 €	110 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Les résultats finaux de l'étude sont attendus pour juillet 2018.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention de cofinancement d'études d'amélioration des performances énergétiques sur 6 gymnases de la Ville avec la Caisse des Dépôts,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 NOV. 2017



Contrôle de légalité